



# ***Recueil des Actes Administratifs***

Le texte intégral, les annexes ou tableaux non inclus des actes insérés dans le présent recueil peuvent être consultés et obtenus, sur demande, auprès des directions ou des mairies dont ils émanent.

Il est important d'en noter les références précises (objet, date et service émetteur).

Recueil consultable sur le site internet de la Préfecture de la Gironde :  
[www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr)

ISSN 1253-7292

# Recueil des Actes Administratifs

Spécial N° 38 - du 1er au 21 octobre 2011

Publié : le 21/10/2011

## - SOMMAIRE -

<b>Thème Acte</b>	<b>Titre Acte</b>	<b>Date Signature</b>	
<b>CONCOURS</b>			
Avis	Concours interne sur titres pour l'accès au grade de cadre de santé (filière infirmière) de la fonction publique hospitalière au Centre Hospitalier de Cadillac (33) afin de pourvoir deux postes	17/10/2011	p3
Avis	Concours sur titres pour l'accès au grade d'aide-soignant de la fonction publique hospitalière au Centre Hospitalier de Cadillac (33) afin de pourvoir cinq postes	17/10/2011	p4
Avis	Recrutement sans concours pour l'accès au grade d'agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière au Centre Hospitalier de Cadillac (33) afin de pourvoir deux postes	19/10/2011	p5
<b>DELEGATIONS DE SIGNATURE - Corps préfectoral</b>			
Arrêté	Délégation de signature de Mme Anne-Gaëlle BAUDOUIN-CLERC, Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales d'Aquitaine	20/10/2011	p6
Arrêté	Arrêté désignant Monsieur Jérôme BURCKEL, sous-préfet de Blaye pour assurer la suppléance de M. le Préfet de la Gironde les 22 et 23 octobre 2011	21/10/2011	p9
<b>DELEGATIONS DE SIGNATURE - Préfet de zone</b>			
Arrêté	Délégation de signature à Monsieur Hugues CODACCIONI, Directeur Zonal des Compagnies Républicaines de Sécurité de la Zone Sud-Ouest à Bordeaux	13/10/2011	p10
<b>DELEGATIONS DE SIGNATURE - Services déconcentrés</b>			
Décision	Subdélégation de signature de M. Jean-Denis de VOYER d'ARGENSON, directeur régional des finances publiques d'Aquitaine et du département de la Gironde	01/10/2011	p15



CENTRE HOSPITALIER DE CADILLAC  
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Avis du 17 octobre 2011

**AVIS DE CONCOURS INTERNE SUR TITRES  
POUR L'ACCES AU GRADE  
DE CADRE DE SANTE (Filière Infirmière)  
DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE AU  
CENTRE HOSPITALIER DE CADILLAC**

Un concours interne sur titres pour l'accès au grade de Cadre de Santé (filière infirmière) de la Fonction Publique Hospitalière est organisé au Centre Hospitalier de Cadillac afin de pourvoir **deux postes**.

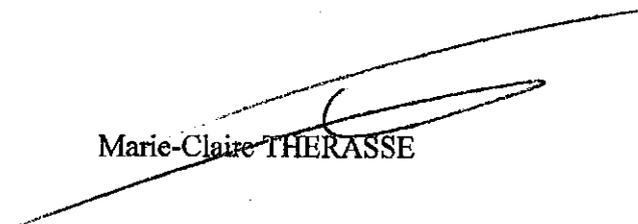
Peuvent être candidats : les fonctionnaires hospitaliers titulaires du diplôme de Cadre de Santé relevant des corps des personnels infirmiers, de rééducation ou médico-techniques, comptant au 1<sup>er</sup> janvier de l'année du concours au moins cinq ans de services effectifs dans ces corps, ainsi qu'aux agents non titulaires de la Fonction Publique Hospitalière, titulaires d'un diplôme d'accès aux corps des personnels infirmiers, de rééducation ou médico-techniques et du diplôme de Cadre de Santé, ayant accompli au moins cinq ans de services publics effectifs en qualité de personnel infirmier, de rééducation ou de personnel médico-technique.

Les personnes intéressées devront adresser leur demande d'inscription avant le :  
**17 novembre 2011 minuit (cachet de la poste faisant foi) à :**

Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier de Cadillac  
89, rue Cazeaux Cazalet  
33410 CADILLAC

Tous renseignements complémentaires pourront être obtenus à la Direction des Ressources Humaines (☎ - 05.56.76.54.07 – 54.09)

Cadillac, le 17 octobre 2011  
Le Directeur des Ressources Humaines



Marie-Claire THÉRASSE



CENTRE  
HOSPITALIER  
DE CADILLAC

CENTRE HOSPITALIER DE CADILLAC  
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Avis du 17 octobre 2011

**AVIS DE CONCOURS SUR TITRES  
POUR L'ACCÈS AU GRADE  
D'AIDE-SOIGNANT  
DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE AU  
CENTRE HOSPITALIER DE CADILLAC**

Un concours sur titres pour l'accès au grade d'aide-soignant de la Fonction Publique Hospitalière est organisé au Centre Hospitalier de Cadillac afin de pourvoir **cinq postes**.

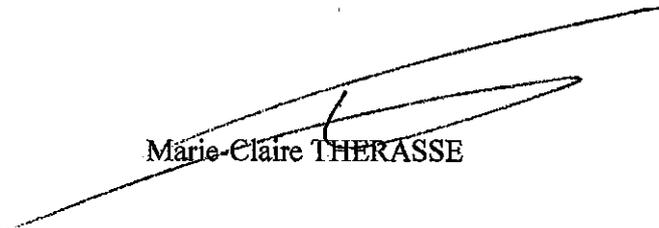
Peuvent être candidats les titulaires soit du diplôme d'aide-soignant soit du diplôme d'aide médico-psychologique soit du diplôme d'auxiliaire de puériculture ou titulaires d'une attestation d'aptitude.

Les personnes intéressées devront adresser leur demande d'inscription avant le :  
**17 novembre 2011 minuit (cachet de la poste faisant foi) à :**

Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier de Cadillac  
89, rue Cazeaux Cazalet  
33410 CADILLAC

Tous renseignements complémentaires pourront être obtenus à la Direction des Ressources Humaines (☎ - 05.56.76.54.07 – 54.09)

Cadillac, le 17 octobre 2011  
Le Directeur des Ressources Humaines,

  
Marie-Claire THERASSE



CENTRE HOSPITALIER DE CADILLAC  
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Avis du 19 octobre 2011

**AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS POUR L'ACCES AU GRADE  
D'AGENTS DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIES  
DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE AU  
CENTRE HOSPITALIER DE CADILLAC**

Un recrutement sans concours pour l'accès au grade d'Agents des Services Hospitaliers de la Fonction Publique Hospitalière est organisé au Centre Hospitalier de Cadillac afin de pourvoir **2 postes**.

Aucune condition de titres ou diplômes n'est exigé.

Modalités de recrutement : Examen du dossier par une Commission de sélection et audition des candidats  
Seuls seront convoqués à un entretien les candidats préalablement retenus par la Commission de sélection.

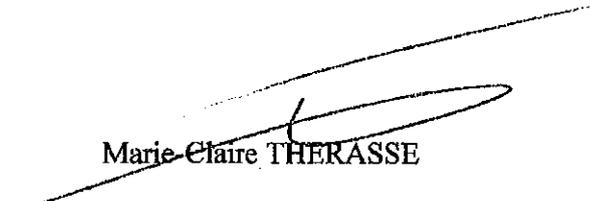
Les personnes intéressées devront adresser une lettre de candidature et un curriculum vitae détaillé avant le :

**19 décembre 2011 minuit (cachet de la poste faisant foi) à :**

Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier de Cadillac  
89, rue Cazeaux Cazalet  
33410 CADILLAC

Tous renseignements complémentaires pourront être obtenus à la Direction des Ressources Humaines (☎ - 05.56.76.54.07 – 54.09)

Cadillac, le 19 octobre 2011  
Le Directeur des Ressources Humaines,



Marie-Claire THERASSE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE

Secrétariat Général pour les  
Affaires Régionales  
Modernisation et Administration Générale

ARRÊTE du 20 OCT. 2011

### Délégation de signature à Madame Anne-Gaëlle BAUDOIN-CLERC, Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales d'Aquitaine

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,  
PRÉFET DE LA GIRONDE  
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

**VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;

**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements modifié ;

**VU** le décret du 8 avril 2011 nommant **M. Patrick STEFANINI**, Préfet de la Région Aquitaine, Préfet de la Zone de Défense Sud-ouest, Préfet de la Gironde;

**VU** l'arrêté du Premier Ministre en date du 17 septembre 2010, nommant **Madame Anne-Gaëlle BAUDOIN-CLERC**, en qualité de **Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales d'Aquitaine** ;

**SUR** proposition de la secrétaire générale pour les affaires régionales;

## ARRÊTE

**ARTICLE PREMIER** - Il est donné délégation de signature à **Madame Anne-Gaëlle BAUDOIN-CLERC**, administratrice civile hors classe, **Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales d'Aquitaine** en ce qui concerne :

- les attributions de l'Etat au niveau de la région Aquitaine
- les attributions relevant des permanences

### ATTRIBUTIONS DE L'ETAT AU NIVEAU DE LA REGION AQUITAINE

**ARTICLE 2** - Délégation de signature est donnée à **Madame Anne-Gaëlle BAUDOIN-CLERC**, **Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales d'Aquitaine** à l'effet de signer toutes les décisions administratives et actes juridiques relatifs aux affaires entrant dans les attributions de l'Etat au niveau de la région Aquitaine notamment ceux qui sont dévolus au pouvoir adjudicateur, à l'exception des arrêtés d'installation ou de renouvellement d'organismes représentatifs régionaux.

**ARTICLE 3** - Délégation de signature est également donnée à **Madame Anne-Gaëlle BAUDOUIN-CLERC, Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales d'Aquitaine**, pour l'exercice du contrôle de légalité des actes des autorités qui relèvent de son ressort ainsi que pour la signature des recours gracieux et contentieux.

**ARTICLE 4** - Délégation de signature est également donnée à **Madame Anne-Gaëlle BAUDOUIN-CLERC**, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences toutes décisions dans l'ordonnancement des dépenses des BOP 112 FNADT – 147 Politique de la Ville – 185 Coopération décentralisée - 304 Économie sociale – 309 Entretien de l'immobilier – 333 Moyens mutualisés des administrations déconcentrées – 723 CAS Opérations immobilières et des dépenses de fonctionnement pour la gestion des crédits qui lui ont été alloués au titre du programme 307 – article 2 du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration.

**ARTICLE 5** - En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Anne-Gaëlle BAUDOUIN-CLERC**, la délégation de signature qui lui est confiée sera exercée par **Monsieur Xavier DESURMONT, adjoint à la Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales d'Aquitaine**.

**ARTICLE 6** - En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Anne-Gaëlle BAUDOUIN-CLERC**, la suppléance sera exercée par **Madame Brigitte ADRIEN**, Directeur des Services Administratifs et Financiers, pour tout ce qui relève du fonctionnement administratif et financier du Secrétariat Général pour les Affaires Régionales et de la gestion du personnel.

**ARTICLE 7** - Une subdélégation de signature est donnée à :

- M. Jean-Philippe AURIGNAC, chargé de mission auprès du Préfet de région.
- Mme Christine CARDINET, chargée de mission auprès du Préfet de région.
- M. Serge GOENAGA, chargé de mission auprès du Préfet de région.
- Mme Monique LAFON, chargée de mission auprès du Préfet de région.
- Mme Lydie LAURENT, chargée de mission auprès du Préfet de région.
- M. Serge LHERMITTE, chargé de mission auprès du Préfet de région.
- M. Pascal NIVARD, chargé de mission auprès du Préfet de région.

à l'effet de signer, dans le cadre de leurs compétences et attributions respectives, les courriers administratifs courants, les accusés de réception, à l'exclusion des notifications de subventions, des engagements juridiques de l'État et des courriers aux élus.

#### **ATTRIBUTIONS RELEVANT DES PERMANENCES**

**ARTICLE 8** -Délégation de signature est également donnée à **Madame Anne-Gaëlle BAUDOUIN-CLERC** lors des permanences qu'elle est amenée à assurer pour les décisions relevant des cinq arrondissements de la Gironde dans les matières ci-après :

- Décisions d'éloignement du territoire français d'un étranger en situation irrégulière en application du livre 5 du CESEDA (Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile),
- Décisions de maintien, et décisions de prolongation de maintien, en local administratif ne dépendant pas de l'administration pénitentiaire, de l'étranger faisant l'objet d'un arrêté de reconduite à la frontière,
- Requêtes et mémoires en défense devant les tribunaux de l'ordre administratif et judiciaire dans le cadre de l'exécution des mesures d'éloignement du territoire français,
- Arrêtés d'hospitalisation d'office pris en application des articles L.3213-1, L3213-2, L.3213-4, L 3213-5 et L 3213-7 du Code de la Santé Publique,

- Délivrance de cartes nationales d'identité, passeports et arrêtés portant suspension du permis de conduire ou interdiction de se présenter en vue de l'obtention de ce titre,
- Arrêtés concernant les animaux errants ou dangereux,
- Transport de corps à l'étranger,
- Dérogation aux délais d'inhumation et d'incinération.

**ARTICLE 9** – Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral du 2 mai 2011.

**ARTICLE 10**- Madame la Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales d'Aquitaine et Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Aquitaine et du Département de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 20 OCT. 2011  
Le Préfet de Région,



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Stefanini', is written over a horizontal line. Below the signature, another horizontal line is drawn.

**Patrick STEFANINI**

**ARRÊTÉ DU 21.10.2011**

---

**ARRETE DESIGNANT M.ONSIEUR JÉRÔME BURCKEL, SOUS-  
PREFET DE BLAYE POUR ASSURER LA SUPPLÉANCE DE M. LE  
PREFET DE LA GIRONDE.**

---

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ; notamment l'article 45.
- VU** le décret du 8 avril 2011 nommant M. Patrick STEFANINI, Préfet de la région Aquitaine, Préfet de la zone de défense Sud-Ouest, Préfet de la Gironde ;
- VU** le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles conférant au Préfet une compétence de droit commun pour prendre les décisions précitées ;
- VU** le décret du 1<sup>er</sup> août 2011 nommant M. Jérôme BURCKEL, sous-préfet de BLAYE ;
- VU** les absences simultanées, les 22 et 23 octobre 2011, de M. le Préfet de la Région Aquitaine, Préfet de la Gironde, de M. le Préfet délégué pour la sécurité et la défense et de Mme la Secrétaire Générale ;
- SUR PROPOSITION** de Mme la Secrétaire Générale de la préfecture de la Gironde ;

**A R R Ê T É**

**ARTICLE PREMIER** - Monsieur Jérôme BURCKEL sous-préfet de l'arrondissement de BLAYE. est chargé de la suppléance de M. le Préfet de la Région Aquitaine, Préfet de la Gironde, en ce qui concerne le ressort territorial du département de la Gironde, pour les 22 et 23 octobre 2011.

**ARTICLE 2** : Monsieur Jérôme BURCKEL bénéficie, dans le cadre de cette suppléance, d'une délégation générale en toutes matières.

**ARTICLE 3** – Mme la secrétaire générale de la préfecture de la Gironde et M. le sous-préfet de BLAYE sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Bordeaux, le 21 octobre 2011

**Le PREFET,**

Patrick STEFANINI



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,  
DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
ET DE L'IMMIGRATION

PREFECTURE DE LA ZONE DE  
DEFENSE SUD-OUEST  
SGAP SUD-OUEST

**ARRÊTÉ DU 13 octobre 2011**  
**Portant Délégation de signature**  
**A Monsieur Hugues CODACCIONI,**  
Directeur Zonal des Compagnies Républicaines  
de Sécurité de la Zone Sud-Ouest à BORDEAUX

---

LE PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE SUD-OUEST,  
PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

**VU** la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances;

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;

**VU** la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales;

**VU** le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique;

**VU** le décret n°2002-84 du 16 janvier 2002 relatif aux pouvoirs du Préfet de Zone;

**VU** le décret n°2002-916 du 30 mai 2002 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration de la police;

**VU** le décret n°2002-917 du 30 mai 2002 relatif aux préfets délégués pour la sécurité et la défense auprès des préfets de zone;

**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements modifié par le décret n°2008-158 du 22 février 2008;

**VU** le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat;

**VU** le décret du Président de la République en date du 08 avril 2011 nommant Monsieur Patrick STEFANINI, Préfet de la zone de défense Sud-Ouest, Préfet de la région Aquitaine, Préfet de la Gironde ;

**VU** le décret du 25 novembre 2010 nommant M. Marc BURG, Préfet Délégué pour la Sécurité et la Défense auprès du Préfet de la zone de défense Sud-Ouest, Préfet de la région Aquitaine, Préfet de la Gironde;

**VU** l'arrêté interministériel du 08 décembre 1993 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et leurs délégués (intérieur et aménagement du territoire);

**VU** l'arrêté ministériel du 02 juillet 2009 nommant M. Hugues CODACCIONI, Commissaire Divisionnaire, en qualité de Directeur Zonal des CRS Sud-Ouest à Bordeaux à compter du 07 septembre 2009,

**SUR** proposition du Préfet Délégué pour la défense et la sécurité auprès du Préfet de la zone de défense Sud-Ouest;

## ARRETE

### ARTICLE PREMIER –

Délégation de signature est donnée à M. **Hugues CODACCIONI**, Commissaire Divisionnaire, Directeur Zonal des CRS Sud-Ouest à Bordeaux pour :

➤ les engagements juridiques des dépenses de fonctionnement concernant l'activité de la direction zonale des CRS Sud-Ouest imputées sur le programme 0176 du Ministère de l'Intérieur – Police Nationale et adressés au CSP Chorus dans la limite de :

- 4 000 € hors taxes, en dehors des marchés publics en cours ;
  - 20 000 € hors taxes pour tous les autres engagements. Pour les engagements relevant des marchés publics, il est précisé qu'au dessus de 4 000 € HT, seuil qui impose l'obligation de contractualiser à l'issue d'une publicité et d'une mise en concurrence adaptée, les procédures devront être conduites par ou en liaison avec le BAGM du SGAP ;
- La garantie de service fait pour les dépenses énumérées ci-dessus.

### ARTICLE 2 –

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hugues CODACCIONI, la délégation qui lui est conférée par l'article 1 sera exercée par : M. **Frédéric BOURDIER**, directeur zonal adjoint.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frédéric BOURDIER, la délégation sera exercée par M. **Alexandre PETIT**, commissaire de police et par M. **Gilles LEDUC**, commandant de police échelon fonctionnel.

### ARTICLE 3 –

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hugues CODACCIONI, la délégation qui lui est conférée par l'article 1 sera exercée par : M. **Sylvain BONGOAT**, chef de la CRS n° 14 concernant l'activité de la CRS n°14

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sylvain BONGOAT, la délégation sera exercée par M. **Sébastien THOUMELIN**, capitaine de police et par M. **Fabrice RICQUEBOURG**, Capitaine de police et **Frédéric ROSSIGNOL**, lieutenant de police ; et pour les engagements juridiques et la garantie de service fait jusqu'à 2300€ seulement, par M. **Yvan TECHER**, brigadier-major.

### ARTICLE 4 –

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hugues CODACCIONI, la délégation qui lui est conférée par l'article 1 sera exercée par : M. **François AILLIOT**, chef de la CRS n° 17 concernant l'activité de la CRS n°17.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François AILLIOT, la délégation sera exercée par M. **Jean-Bernard RIVET**, capitaine de police et pour les engagements juridiques et la garantie de service fait jusqu'à 2300€ seulement par M. **Christophe GRELLIER**, brigadier-chef, par M. **Stéphane SAVIGNET**, brigadier-chef.

### ARTICLE 5 –

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hugues CODACCIONI, la délégation qui lui est conférée par l'article 1 sera exercée par : M. **Thierry CONTAT**, chef de la CRS n° 18 concernant l'activité de la CRS n°18.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry CONTAT, la délégation sera exercée par M **Fabrice RAYNAUD** capitaine de police ; pour les engagements juridiques et la garantie de service fait jusqu'à 2300€ seulement, par Mme **Sophie LOCOGE**, lieutenant de police, et Mme **Isabelle PARIS**, lieutenant de police, ainsi que M. **Christian AUBRY**, brigadier major et M. **Jean-Michel GUYOT**, brigadier major.

#### ARTICLE 6 –

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hugues CODACCIONI, la délégation qui lui est conférée par l'article 1 sera exercée par : M. **Mohammed BELGACIMI**, chef de la CRS n° 19 concernant l'activité de la CRS n°19.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mohammed BELGACIMI, la délégation sera exercée par **M. Michel BAUDUIN** capitaine de police et en cas d'empêchement du capitaine Michel BAUDUIN la délégation sera exercée pour les engagements juridiques jusqu'à 2300€ seulement, par M. **Yannick FURIC**, lieutenant de police ou par M. **Maurice VAN VANG** lieutenant de police et par M. **Patrick MAGNE**, brigadier chef et pour la garantie de service fait jusqu'à 2300€ seulement et par M. **Olivier FOURNIER**, brigadier-chef.

#### ARTICLE 7 –

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hugues CODACCIONI, la délégation qui lui est conférée par l'article 1 sera exercée par : M. **Michel FRAY**, chef de la CRS n°20 concernant l'activité de la CRS n°20.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel FRAY, la délégation sera exercée par M. **Jean-François PLANTEC**, capitaine de police, par M. **Jean-Marie GIGOUT** brigadier major et par M. **Franck FEUGEAS**, brigadier chef ; pour les engagements juridiques et la garantie de service fait jusqu'à 2300€ seulement, par M. **Didier AIRAULT**, brigadier-chef, par M. **Denis PALLEAU**, gardien de la paix.

#### ARTICLE 8 –

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hugues CODACCIONI, la délégation qui lui est conférée par l'article 1 sera exercée par : M. **Marc BARES**, chef de la CRS n°22 concernant l'activité de la CRS n°22.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Marc BARES, la délégation sera exercée par M. **David GRANET**, capitaine de police ; pour les engagements juridiques et la garantie de service fait jusqu'à 2300€ seulement, par M. **Laurent HOURQUET**, capitaine de police, M. **Gilles LASSERRE**, brigadier-major et par M. **Olivier FOURCADE**, brigadier-chef.

#### ARTICLE 9 –

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hugues CODACCIONI, la délégation qui lui est conférée par l'article 1 sera exercée par : M. **Jean-Pierre CONTAL**, chef de la CRS n°24 concernant l'activité de la CRS n°24.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre CONTAL, la délégation sera exercée par M. **Philippe BIREMONT**, capitaine de police et par M. **Sébastien DEBARGE**, lieutenant de police M. **David VILESPY** lieutenant de police ; pour les engagements juridiques et la garantie de service fait jusqu'à 2300€ seulement, par M. **Philippe LATASTE**, brigadier-chef et pour les engagements juridiques des dépenses jusqu'à 2300€ seulement par M. **Philippe TEYSSEDE**, brigadier-chef.

#### ARTICLE 10 –

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hugues CODACCIONI, la délégation qui lui est conférée par l'article 1 sera exercée par : M. **Eric LE MABEC**, chef de la CRS n° 25 concernant l'activité de la CRS n°25.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric LE MABEC, la délégation sera exercée par M. **Patrick REY**, capitaine de police ; pour les engagements juridiques et la garantie de service fait jusqu'à 2300€ seulement, par M. **Christophe DUFFO**, lieutenant de police, M. **Jean-Louis COUSIN**, brigadier-chef et par M. **Eric ORIA**, brigadier-major.

#### ARTICLE 11 –

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hugues CODACCIONI, la délégation qui lui est conférée par l'article 1 sera exercée par : M. **Thierry LE MEUR**, chef de la CRS n° 26 concernant l'activité de la CRS n°26.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry LE MEUR, la délégation sera exercée par M. **Philippe MEURILLON**, capitaine de police; et pour les engagements juridiques et la garantie de service fait jusqu'à 2300€ seulement, par M. **Sylvain TOURET** capitaine de police et par M. **Olivier RAHOUL**, lieutenant de police et par M. **Gilbert MARRO**, brigadier-major et par M. **Marc BONNAMANT**, brigadier-major, M. Guy BERNARD, brigadier-major et M. Francis PRADINES, brigadier-major.

#### **ARTICLE 12 –**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hugues CODACCIONI, la délégation qui lui est conférée par l'article 1 sera exercée par : M. **Jean-Pierre BAUX**, chef de la CRS n° 27 concernant l'activité de la CRS n°27.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre BAUX, la délégation sera exercée par M. **Patrick PISANT**, capitaine de police et par M. **David FAURE**, capitaine de police et par M. **Sébastien EMERY**, brigadier-chef ; pour les engagements juridiques et la garantie de service fait jusqu'à 2300€ seulement, par M. **Hamed MECHEMACHE**, brigadier-chef et par M. **Gérard TOSI**, gardien de la paix.

#### **ARTICLE 13 –**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hugues CODACCIONI, la délégation qui lui est conférée par l'article 1 sera exercée par : M. **Patrick CARTANA**, chef de la CRS n° 28 concernant l'activité de la CRS n°28.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick CARTANA, la délégation sera exercée par M. **Jean-Marc FOCKEU**, capitaine de police et par M. **Antoine CALVO**, capitaine de police ; pour les engagements juridiques et la garantie de service fait jusqu'à 2300€ seulement, par M. **Stéphane VAILLANT**, brigadier de police.

#### **ARTICLE 14 –**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hugues CODACCIONI, la délégation qui lui est conférée par l'article 1 sera exercée par : M. **Albano LIMAS**, chef de la CRS n° 29 concernant l'activité de la CRS n°29.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Albano LIMAS, la délégation sera exercée par M. **Thierry SANTIN**, capitaine de police et pour les engagements juridiques et la garantie de service fait jusqu'à 2300€ seulement, par M. **Patrick BASQUE**, brigadier de police.

#### **ARTICLE 15 –**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hugues CODACCIONI, la délégation qui lui est conférée par l'article 1 sera exercée par : M. **Jean-Marc JACOB**, commandant de la délégation des CRS de Midi-Pyrénées concernant l'activité de la délégation des CRS de Midi-Pyrénées.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc JACOB, la délégation sera exercée par M. **Patrick RAULET**, brigadier-major ; pour les engagements juridiques des dépenses jusqu'à 2300€ seulement, par M. **Olivier TORRES**, brigadier-chef.

#### **ARTICLE 16 –**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hugues CODACCIONI, la délégation qui lui est conférée par l'article 1 sera exercée par : M. **Bernhardt ZAPOLSKI**, chef de la délégation des CRS des Pyrénées-Atlantiques concernant l'activité de la délégation des CRS des Pyrénées Atlantiques.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernhardt ZAPOLSKI, la délégation sera exercée par M. **Alex PERRIER**, brigadier-major.

#### **ARTICLE 17 –**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hugues CODACCIONI, la délégation qui lui est conférée par l'article 1 sera exercée par M. **Arnaud JULIEN**, capitaine de police, directeur du centre de formation de Toulouse.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Arnaud JULIEN, la délégation sera exercée par M. **Alain DEDIEU**, brigadier-major et par M. **Thierry DARRESTIEU**, brigadier-chef.

#### **ARTICLE 18 –**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hugues CODACCIONI, la délégation qui lui est conférée par l'article 1 sera exercée par : M. **Jocelyn JEANNEAU**, chef de la CRS Autoroutière Aquitaine concernant l'activité de la CRS Autoroutière Aquitaine.

En cas d'absence ou d'empêchement M. Jocelyn JEANNEAU, la délégation sera exercée par M. **Pierre-André LHERM**, capitaine de police, adjoint du chef de la CRS Autoroutière Aquitaine et M. **Pascal GENSOUS**, capitaine de police ; pour les engagements juridiques jusqu'à 2300€ seulement, par M. **Daniel GAILLARD**, brigadier-major exceptionnel.

#### **ARTICLE 19 –**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hugues CODACCIONI, la délégation qui lui est conférée par l'article 1 sera exercée par : M. **Jean-Bernard MOREAU**, brigadier-major échelon exceptionnel, chef par intérim de l'unité motocycliste zonale concernant l'activité de l'unité motocycliste zonale.

#### **ARTICLE 20 –**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hugues CODACCIONI, la délégation qui lui est conférée par l'article 1 sera exercée par : M. **Dominique SAGNIER**, chef du détachement de l'unité motocycliste zonale de Cenon concernant l'activité du détachement de l'unité motocycliste zonale de Cenon.

#### **ARTICLE 21 –**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hugues CODACCIONI, la délégation qui lui est conférée par l'article 1 sera exercée par : M. **Yveric RHOUY**, chef du détachement de l'unité motocycliste zonale de La Rochelle concernant l'activité du détachement de l'unité motocycliste zonale de La Rochelle.

#### **ARTICLE 22 –**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hugues CODACCIONI, la délégation qui lui est conférée par l'article 1 sera exercée par : M. **Serge TOUYAA**, chef du détachement de l'unité motocycliste zonale de Pau concernant l'activité du détachement de l'unité motocycliste zonale de Pau.

#### **ARTICLE 23 –**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hugues CODACCIONI, la délégation qui lui est conférée par l'article 1 sera exercée par : M. **Laurent GIRARDEAU**, chef du détachement de l'unité motocycliste zonale de Toulouse concernant l'activité du détachement de l'unité motocycliste de Toulouse.

#### **ARTICLE 24 –**

Toutes dispositions antérieures au présent arrêté sont abrogées.

#### **ARTICLE 25 –**

Le Préfet Délégué pour la Sécurité et la Défense, le Directeur Zonal des CRS Sud-Ouest à Bordeaux, le Directeur de l'Administration Générale et des Finances du S.G.A.P Sud-Ouest et le Directeur Régional des Finances Publiques d'Aquitaine et du département de la Gironde, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Bordeaux, le 13 octobre 2011

Le Préfet,

Patrick STEFANINI

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
D'AQUITAINE ET DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

24 rue François de Sourdis  
33 060 BORDEAUX CEDEX

### Décision de délégations de signature

L'Administrateur Général des Finances Publiques, Directeur régional des Finances publiques d'Aquitaine et du Département de la Gironde

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la direction régionale des finances publiques d'Aquitaine et du département de la Gironde ;

Vu le décret du 17 décembre 2009 portant nomination de M. Jean-Denis de VOYER d'ARGENSON, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur régional des finances publiques d'Aquitaine et du département de la Gironde ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 3 février 2010 fixant au 1<sup>er</sup> mars 2010 la date d'installation de M. Jean-Denis de VOYER d'ARGENSON dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Aquitaine et du département de la Gironde ;

#### Décide :

**Article 1-** Sont exclus du champ des présentes délégations les actes qui relèvent de ma seule compétence :

- la mise en débit des comptes directs de la DRFiP et des régisseurs du secteur public local;
- toute décision sur les dossiers en décharge de responsabilité et en remise gracieuse présentés par ces derniers ;
- l'autorisation de recouvrement contentieux par voie de vente mobilière et immobilière;
- l'assignation en redressement judiciaire ou liquidation judiciaire d'une personne physique ou morale;
- l'assignation en justice des dirigeants de société;
- la signature du compte de gestion;
- le sursis de versement et le refus de sursis de versement;
- l'engagement des poursuites pénales pour infractions fiscales,
- les missions de commissaire du gouvernement auprès de l'ordre des experts comptables.

**Article 2-** De même, sont exclus du champ d'application de ces délégations les actes et décisions relevant des domaines suivants qui font l'objet de délégations particulières :

- le contrôle budgétaire en région,
- le domaine et la gestion des patrimoines privés,
- l'homologation des rôles,
- l'envoi des états de notification des taux d'imposition des taxes directes locales,
- la fonction de préposé de la Caisse des Dépôts et Consignations,
- la fonction d'ordonnateur secondaire (engagement – liquidation – certification du service fait – exécution BOP DRFiP 33 et actes relevant de la gestion de la cité administrative et du CSP).

**Article 3-** Délégation générale est donnée à :

Nom, prénom, grade et fonction	Nature et étendue de la délégation
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>M. Louis DANIEL</b>, administrateur général des Finances publiques, directeur chargé de la fiscalité</li> <li>• <b>M. Bernard GABORIAU</b>, administrateur général des Finances publiques, directeur chargé de la gestion publique</li> <li>• <b>M. Nicolas DEMONET</b>, administrateur des Finances publiques, adjoint au directeur chargé de la fiscalité</li> <li>• <b>M. Paul GIRONA</b>, administrateur des Finances publiques, adjoint au directeur chargé de la gestion publique</li> </ul>	<p>reçoivent délégation de signature à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, et agir en justice dans la limite des exclusions évoquées aux articles 1 et 2.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>M. Yves JULIEN</b>, administrateur général des Finances publiques, directeur chargé du pilotage et des ressources</li> <li>• <b>Mlle Caroline PERNOT</b>, administrateur des Finances publiques, adjoint au directeur chargé du pilotage et des ressources</li> </ul>	<p>reçoivent délégation de signature à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, et agir en justice dans la limite des exclusions évoquées à l'article 1 dans sa totalité et à l'art 2 limitativement s'agissant du contrôle budgétaire en région, du domaine et de la gestion des patrimoines privés, de l'homologation des rôles, de l'envoi des états de notification des taux d'imposition des taxes directes locales et de la fonction de préposé de la Caisse des Dépôts et Consignations.</p> <p>En outre, sont exclus de la présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 11 du décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié.</p>

**Article 4** - Délégations spéciales sont données à :

<b>Mission Maîtrise des risques</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>M. Alban CLAIRAC</b>, administrateur général des Finances publiques, responsable de la mission maîtrise des risques</li> <li>• <b>Mme Anne CALAVIA</b>, inspecteur principal des Finances Publiques, adjointe au responsable de la mission maîtrise des risques</li> <li>• <b>Mme Ouiza DEYCARD</b>, inspecteur divisionnaire des Finances Publiques, responsable de la Cellule Qualité Comptable (CQC)</li> </ul>	<p>reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de son secteur d'activité.</p> <p>en cas d'empêchement ou d'absence de M. CLAIRAC :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mme CALAVIA reçoit la même délégation ;</li> <li>- Mme DEYCARD reçoit délégation pour signer tous accusés de réception, documents courants, attestations et déclarations relatifs à la CQC.</li> </ul>
<b>Mission Politique Immobilière de l'Etat</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>M. Didier MAHEUT</b>, administrateur général des Finances publiques, responsable de la mission de pilotage de la politique immobilière de l'Etat</li> <li>• <b>Mme Elisabeth DELWARDE</b>, inspecteur des Finances Publiques</li> </ul>	<p>reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de sa mission.</p> <p>en cas d'empêchement ou d'absence de M. MAHEUT reçoit la même délégation.</p>
<b>Mission Cabinet Communication</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mme Anne-Carole BELLOSSI-POIREY</b>, inspecteur principal des Finances Publiques, responsable de la mission cabinet/communication</li> <li>• <b>Mme Sophie GIMENEZ</b>, inspecteur des Finances Publiques</li> </ul>	<p>reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de sa mission.</p> <p>en cas d'empêchement ou d'absence de Mme BELLOSSI-POIREY reçoit la même délégation.</p>
<b>Mission Départementale d'Audit</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mme Sabine BERTERRECHE DE MENDITTE</b>,</li> <li>• <b>Mme Sarah BONNEMAISON</b>,</li> <li>• <b>Mme Sylvie BONNIN</b>,</li> <li>• <b>M. Eric BOUTET</b>,</li> <li>• <b>Mme Sylvie CANDAU</b>,</li> <li>• <b>Mme Christelle COUSYN</b>,</li> <li>• <b>Mme Marie Céline DESSUGE-VIDRIS</b>,</li> <li>• <b>M. David HIRAUT</b>,</li> <li>• <b>Mme Michelle KAJDAN</b>,</li> <li>• <b>Mme Florence LESTRADE</b>,</li> <li>• <b>Mme Christine PATURLANNE</b>,</li> <li>• <b>Mme Hélène LEVEQUE-DURAND</b>,</li> <li>• <b>M. Lionel RAMBERT</b>, inspecteurs principaux des Finances Publiques,</li> <li>• <b>M. Gabriel SCHOCH</b>, inspecteur des Finances Publiques, assistant auditeur,</li> </ul>	<p>Reçoivent délégation concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la mise en œuvre du processus d'audit. Cette délégation concerne notamment les actes suivants : signature des rapports d'audit, des lettres d'envoi des rapports, des relances en cas d'absence de réponse des audités ;</li> <li>- la signature des procès-verbaux de remise de service en cas de changement de comptables non centralisateurs, d'agents comptables et de régisseurs.</li> </ul>

## PÔLE FISCALITE

- **M. Pierre MARTY**, administrateur des Finances Publiques adjoint, responsable de la division Fiscalité des particuliers et des missions foncières,
- **M. Bertrand MORTAGNE**, inspecteur principal des Finances Publiques, responsable de la division de la Fiscalité des professionnels,
- **Mme Marie-Thérèse MENDY**, administrateur des Finances Publiques adjoint, responsable de la division Contrôle fiscal,
- **M. Jacques LOMBARD**, administrateur des Finances Publiques adjoint, responsable de la division Affaires juridiques,

reçoivent délégation chacun pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de leur division et en cas d'empêchement ou d'absence de l'un d'entre eux pour signer toutes les actes relevant du pôle fiscalité.

**M. MARTY** reçoit en outre délégation pour signer tous les actes relatifs :

- à l'inscription au tableau de l'ordre des experts comptables, à l'exception des avis défavorables,
- à l'exercice illégal de la profession d'expert comptable,
- aux procès-verbaux des réunions de la commission de l'art 7 bis de l'ordonnance de 1945,
- à l'autorisation accordée aux professionnels de l'expertise comptable prévue par l'article 1649 quater L du code général des impôts.

### Division Fiscalité des particuliers et des missions foncières

- **M. Pierre MARTY**, administrateur des Finances Publiques adjoint, responsable de la division Fiscalité des particuliers et missions foncières,
- **M. Pierre SOULES**, inspecteur principal des Finances Publiques, **Mme Annie BOUYSSONNIE**, inspecteur divisionnaire des Finances Publiques, adjoints,

reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de sa division.

en cas d'empêchement ou d'absence de M. MARTY reçoivent la même délégation pour toutes les actes relevant de leur mission au sein de la division.

### Division Fiscalité des professionnels

- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>M. Bertrand MORTAGNE</b>, inspecteur principal des Finances Publiques, responsable de la division Fiscalité des professionnels,</li><li>• <b>M. Philippe BORRAS</b>, inspecteur divisionnaire des Finances Publiques, adjoint,</li><li>• <b>Mme Odile DAR COURT, Mme Nathalie MARCELLIN et Mme Françoise RASOLONJATOVO</b>, inspecteurs des Finances Publiques,</li><li>• <b>Mlle Jacinta MARTINS</b>, inspecteur des Finances Publiques,</li><li>• <b>Mme Marie-Hélène FICHOT, Mme Françoise SOLIGNAC</b>, contrôleurs principaux des Finances Publiques et <b>Mme Carine RAGOT</b>, contrôleur des Finances Publiques,</li></ul> | <p>reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de sa division;<br/>reçoit délégation jusqu'à 150 000 € pour signer les décisions sur demandes d'admission en non valeur.</p> <p>en cas d'empêchement ou d'absence de M. MORTAGNE reçoit les mêmes délégations.</p> <p>reçoivent délégation pour signer les attestations relatives à la situation fiscale et sociale des entreprises et les DC7/NOTI 2.</p> <p>reçoit délégation pour signer tous accusés de réception, transmissions de documents, attestations et déclarations relevant de sa mission au sein de la division.</p> <p>en cas d'empêchement ou d'absence de Mlle Jacinta MARTINS reçoivent la même délégation.</p> |
|---|---|

### Division Contrôle fiscal

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Mme Marie-Thérèse MENDY</b>, administrateur des Finances Publiques adjoint, responsable de la division Contrôle fiscal,</li><li>• <b>Mmes Noëlle BLANCHEMANCHE, Anne-Cécile REULET, Lydie FAGEOLLE et Claire STOLL</b>, inspecteurs des Finances Publiques,</li><li>• <b>M. Patrick DURANDEAUD</b>, inspecteur des Finances Publiques au service de contrôle de la redevance,</li></ul> | <p>reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de sa division.</p> <p>en cas d'empêchement ou d'absence de Mme MENDY, reçoivent délégation pour signer tous accusés de réception, transmissions de documents, attestations et déclarations relatifs à leurs missions au sein de la division.</p> <p>reçoit délégation pour signer tous les actes relevant de son service.</p> |
|--|---|

### Division Affaires juridiques

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>M. Jacques LOMBARD</b>, administrateur des Finances Publiques adjoint, responsable de la division Affaires juridiques.</li><li>• <b>Mme Françoise FERNANDEZ, et M. Bernard LACOURRÈGE</b>, inspecteurs divisionnaires des Finances Publiques, adjoints,</li></ul> | <p>reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de sa division.</p> <p>en cas d'empêchement ou d'absence de M. LOMBARD, reçoivent la même délégation pour signer tous les actes relevant de leur mission au sein de la division.</p> |
|--|---|

## POLE GESTION PUBLIQUE

- **M. Jean-Claude FAURE**, administrateur des Finances Publiques adjoint, responsable de la division Secteur Public Local,
- **Mme Christelle BRAUN-TIMONER**, inspecteur principal des Finances Publiques, responsable de la division Expertise et Actions Economiques,
- **M. Olivier DEIN**, inspecteur divisionnaire des Finances Publiques, responsable de la division Opérations Comptables de l'Etat,
- **Mme Bernadette LOSSON**, inspecteur divisionnaire des Finances Publiques, responsable de la division Dépense,
- **Mme Cécile ULLRICH**, administrateur des Finances Publiques adjoint, responsable de la division Domaine,
- **M. Jean-Marc PEYROUZET**, inspecteur divisionnaire des Finances Publiques, responsable de la division Pensions,

reçoivent délégation chacun pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de leur division et en cas d'empêchement ou d'absence de l'un d'entre eux pour signer tous les actes du pôle gestion publique.

### Division Secteur Public Local

- **M. Jean-Claude FAURE**, administrateur des Finances Publiques adjoint, responsable de la division Secteur Public Local,
- **Mme Isabelle AGUER**, inspecteur divisionnaire des Finances Publiques, adjointe au responsable de la division Secteur Public Local,

reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de sa division.

en cas d'empêchement ou d'absence de M. Jean-Claude FAURE, reçoit délégation pour signer tous les actes relevant de cette division.

#### Service Fiscalité Directe Locale

- **Mme Sophie CADIO-MAURIET**, inspecteur des Finances Publiques,

reçoit délégation pour signer tous accusés de réception, courriers et documents courants, attestations et déclarations relatifs au service Fiscalité Directe Locale, sous réserve des dispositions de la délégation particulière relative à l'envoi des 1259.

#### Service Assistance juridique et comptable

- **Mme Sarah BENYAYER**, inspecteur des Finances Publiques,

reçoit délégation pour signer tous accusés de réception, courriers et documents courants, attestations et déclarations relatifs au service Assistance juridique et comptable. Il reçoit en outre délégation pour signer les comptes de gestion sur chiffres des collectivités et établissements publics locaux ainsi que les états annexes.

- **Mme Geneviève MARTY**, contrôleur principal des Finances Publiques,

en cas d'empêchement ou d'absence de Mme Sarah BENYAYER, reçoit les mêmes délégations.

#### Cellule Hélios - Modernisation Recette/Dépense

- **M. Georges ELIZABETH**,
- **M. Antoine BEZIAT**,
- **M. Hamid MAMMAR**,
- **M. Christophe FERRE**,
- **Mme Eliane SALLEHART**, inspecteurs des Finances Publiques,

reçoivent délégation pour signer tous accusés de réception, courriers et documents courants, attestations et déclarations relatifs à l'activité de la cellule.

#### Cellule Analyses Financières EPS/ESMS

- **Mme Cindy ARRUEBO**, inspecteur des Finances Publiques,

reçoit délégation pour signer tous accusés de réception, courriers et documents courants, attestations et déclarations relatifs à l'activité de la cellule.

### Division Expertise Actions Economiques

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Mme Christelle BRAUN-TIMONER</b>, inspecteur principal des Finances Publiques, responsable de la division Expertise Actions Economiques,</li><li>• <b>Mme Evelyne CENDRES-COUSTILLAS</b>, inspecteur divisionnaire des Finances Publiques, adjointe au responsable de la division Expertise Actions Economiques,</li><li>• <b>Melle Mélanie TEXIER, Melle Béatrice SEMEL</b>, inspecteurs des Finances Publiques,</li></ul> | <p>reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de sa division.</p> <p>en cas d'empêchement ou d'absence de Mme Christelle BRAUN-TIMONER, reçoit délégation pour signer tous les actes relevant de cette division.</p> <p>reçoivent délégation pour représenter M. de VOYER d'ARGENSON au sein de la commission départementale de surendettement des particuliers, (Melle Mélanie TEXIER en qualité de titulaire, Melle Béatrice SEMEL, en qualité de suppléante).</p> <p>A ce titre, elles pourront :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- siéger à la commission départementale de surendettement des particuliers en qualité de vice-président, ou président en l'absence du préfet et de son délégué,</li><li>- signer tout document lié à l'exercice de cette mission.</li></ul> |
|--|---|

### Division Domaine

- |  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Mme Cécile ULLRICH</b>, administrateur des Finances Publiques adjoint, responsable de la division domaine,</li><li>• <b>M. Bruno BENEDETTO, Mme Annick PERNOT</b>, inspecteurs divisionnaires des Finances Publiques, adjoints au responsable de la division Domaine,</li></ul> | <p>reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de sa division.</p> <p>en cas d'empêchement ou d'absence de Mme Cécile ULLRICH, reçoivent délégation pour signer tous les actes relevant de cette division, sous réserve des dispositions et restrictions fixées par la délégation particulière relative au Domaine et à la gestion des patrimoines privés.</p> |
|--|--|

### Division Opérations comptables de l'Etat

- |  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>M. Olivier DEIN</b>, inspecteur divisionnaire des Finances Publiques, responsable de la division Opérations comptables de l'Etat,</li><li>• <b>M. Vincent LAFITTE</b>, inspecteur divisionnaire des Finances Publiques, adjoint au responsable de la division Opérations comptables de l'Etat</li></ul>   | <p>reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de sa division.</p> <p>en cas d'empêchement ou d'absence de M. DEIN, reçoit délégation pour signer tous les actes relevant de cette division.</p>   |
| <p><b>Service comptabilité de l'Etat</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>M. Franck DUVAL</b>, inspecteur des Finances Publiques,</li><li>• <b>Mme Eliane GLEYROUX</b>, contrôleur principal des Finances Publiques,</li><li>• <b>Mmes Dominique BARRIERE, Monique FABRE, Martine CAPDEVILLE, Valérie BROTONS, M. Bernard BOISSON, M. Jean-Pierre DARZACQ et M. Jacques MILLEREUX</b>, agents d'administration principaux des Finances Publiques,</li><li>• <b>M. Laurent KITIASCHVILI</b>, inspecteur des Finances Publiques,</li></ul> | <p>reçoit délégation pour signer tous accusés de réception, courriers et documents courants, attestations et déclarations relatifs au service Comptabilité de l'Etat, à l'exception de la signature des états de développement des soldes. Il reçoit en outre délégation expresse à l'effet de signer les chèques sur le Trésor.</p> <p>en cas d'empêchement ou d'absence de M. Franck DUVAL, reçoit les mêmes délégations à l'exception de la signature des chèques sur le Trésor.</p> <p>reçoivent délégation à l'effet de signer les déclarations de recettes.</p> <p>reçoit délégation pour signer tous accusés de réception, courriers et documents courants, attestations et déclarations relatifs au suivi des opérations comptables liées à la gestion du parc immobilier de l'Etat.</p> |

**Service des recettes non fiscales**

- **Mme Cécile SIAD**, inspecteur des Finances Publiques,
  
- **Mme Annie FOURTEAU**, contrôleur principal des Finances Publiques,
  
- **Mmes Elisabeth DESSEIX et Dominique FEUILLET**, contrôleurs des Finances Publiques,
- **M. Olivier NAVARRO**, agent d'administration des Finances Publiques,

**Service de la comptabilité auxiliaire de la recette**

- **Mme Arielle TERRAL** inspecteur des Finances Publiques,
  
- **Mme Sylvie LATARGERIE**, contrôleur principal des Finances Publiques,
  
- **Mme Blandine DARRIEUTORT**, contrôleur principal des Finances Publiques,

**Cellule liaison postes comptables / services informatiques sur applicatifs du recouvrement**

- **Mme Dominique LAVOREL**, contrôleur principal des Finances Publiques ,

reçoit délégation pour signer tous accusés de réception, courriers et documents courants, attestations et déclarations relatifs au service des recettes non fiscales, sous réserve des restrictions ci dessous :

La signature des états de poursuites relatifs à l'activité du service exclut la signature des ventes mobilières et immobilières, et des assignations en redressement judiciaire et liquidation judiciaire

La délégation accordée à Mme SIAD inclut expressément la signature des déclarations de créances dans le cadre des procédures collectives.

en cas d'empêchement ou d'absence de Mme Cécile SIAD, reçoit les mêmes délégations.

reçoivent délégation de signature à l'effet de signer les déclarations de recette et les accusés de réception des bordereaux de titres.

reçoit délégation pour signer tous accusés de réception, courriers et documents courants, attestations et déclarations relatifs au service de la comptabilité auxiliaire de la recette. Elle reçoit en outre délégation expresse à l'effet de signer les chèques sur le Trésor.

en cas d'empêchement ou d'absence de Mme Arielle TERRAL reçoivent les mêmes délégations à l'exception de la signature des chèques sur le Trésor.

en cas d'empêchement ou d'absence de Mme Arielle TERRAL reçoit délégation pour signer tous accusés de réception, courriers et documents courants, attestations et déclarations relatifs au secteur des amendes.

reçoit délégation pour signer tous accusés de réception, courriers et documents courants, attestations et déclarations relatifs à sa fonction de liaison entre les postes comptables et les services informatiques concernant les applicatifs du recouvrement.

<p><b><u>Service Dépôts de fonds, Caisse des Dépôts et Consignations, Clientèle institutionnelle et professions juridiques</u></b></p> <p><b>Dépôts de fonds</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mlle Françoise MOURGUES</b>, inspecteur des Finances Publiques,</li> <li>• <b>Mme Monique FABRE-BOYER</b>, contrôleur principal des Finances Publiques,</li> </ul> <p><b>Caisse des Dépôts et Consignations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mlle Sabrina PIN</b>, inspecteur des Finances Publiques,</li> <li>• <b>Mme Isabelle FOURET</b>, contrôleur principal des Finances Publiques ,</li> </ul> <p><b>Clientèle institutionnelle et professions juridiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mme SOUDAIS</b>, inspecteur des Finances Publiques,</li> </ul>	<p>reçoit délégation pour signer tous accusés de réception, courriers et documents courants, attestations et déclarations relatifs au service Dépôts de fonds au Trésor.</p> <p>en cas d'empêchement ou d'absence de Mlle Françoise MOURGUES reçoivent les mêmes délégations.</p> <p>reçoit délégation pour signer tous accusés de réception, courriers et documents courants, attestations et déclarations relatifs au service Caisse des Dépôts et consignations, sous réserve des dispositions et restrictions fixées par la délégation particulière de M. de VOYER d'ARGENSON dans le cadre de ses fonctions de préposé de la Caisse des dépôts et consignations.</p> <p>en cas d'empêchement ou d'absence de Mlle Sabrina PIN reçoit les mêmes délégations.</p> <p>reçoit délégation pour signer tous accusés de réception, courriers et documents courants, attestations et déclarations relatifs à sa fonction de chargée de clientèle institutionnelle et des professions juridiques, sous réserve des dispositions et restrictions fixées par la délégation particulière de M. de VOYER d'ARGENSON dans le cadre de ses fonctions de préposé de la Caisse des dépôts et consignations.</p>
---	---

**Division Dépense de l'Etat**

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mme Bernadette LOSSON</b>, inspecteur divisionnaire des Finances Publiques, responsable de la division Dépense de l'Etat,</li> <li>• <b>M. Bernard LUSSAC</b>, inspecteur divisionnaire des Finances Publiques,</li> </ul> <p><b><u>Service Exécution des dépenses et Contrôle des régies</u></b></p> <p><b>Service Dépense Comptabilité - DSO</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mme Danielle MEYER</b>, inspecteur des Finances Publiques,</li> </ul> <p><b>Service Dépense Hors SFACT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mme Sophie DELAMOTTE-PEROCHON</b>, inspecteur des Finances Publiques,</li> </ul> <p><b>Service Dépense SFACT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>M. Emmanuel VENEREAU</b>, inspecteur des Finances Publiques,</li> </ul>	<p>reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de sa division.</p> <p>en cas d'empêchement ou d'absence de Mme Bernadette LOSSON reçoit délégation pour signer tous les actes relevant de cette division.</p> <p>reçoivent délégation pour signer tous accusés de réception, courriers et documents courants, attestations et déclarations relatifs au service, ainsi que les observations aux ordonnateurs et les suspensions de paiement, sauf lorsque l'observation ou la suspension concerne une question de principe.</p>
--	--

<p><b>Contrôle des régies</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>M. Marc BERTRAND</b>, inspecteur des Finances Publiques,</li> </ul> <p><b>Service Liaison-Rémunérations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Mme Emmanuelle TRIBIE</b>, inspecteur des Finances Publiques,</li> <li>• <b>Mme Danielle HEKIMIAN</b>, contrôleur principal des Finances Publiques,</li> <li>• <b>Mme Anne SPERAT</b>, contrôleur principal des Finances Publiques,</li> <li>• <b>M. Jean Marie VALERO</b>, contrôleur des Finances Publiques,</li> <li>• <b>Mme Catherine MANDIN</b>, contrôleur des Finances Publiques,</li> <li>• <b>Mme Murielle DARGERÉ</b>, contrôleur principal des Finances Publiques,</li> <li>• <b>Mme Josette LADIGUE</b>, contrôleur des Finances Publiques,</li> <li>• <b>Mme Nadine HAG</b>, contrôleur des Finances Publiques,</li> </ul> <p><b>Service Autorité de paiement</b></p> <p><b>Mme Pascal CAMY</b>, inspecteur des Finances Publiques,</p> <p><b>Référent Chorus</b></p> <p><b>Mme Isabelle MONFERRAND</b>, inspecteur des Finances Publiques,</p>	<p>reçoit délégation pour signer tous accusés de réception, courriers et documents courants, attestations et déclarations relatifs au service Contrôle des régies.</p> <p>reçoit délégation pour signer tous accusés de réception, courriers et documents courants, attestations et déclarations relatifs au service Liaison-Rémunérations. En outre, elle reçoit délégation pour octroyer des délais de paiement pour la récupération des indus sur rémunérations dans la limite de 12 mois. Elle reçoit enfin délégation expresse à l'effet de signer les chèques sur le Trésor.</p> <p>reçoivent délégation pour signer les certificats de cessation de paiement et toutes les attestations de paiement relatives à la gestion du service.</p> <p>reçoivent délégation pour signer les certificats de cessation de paiement.</p> <p>reçoit délégation pour signer tous accusés de réception, courriers et documents courants, attestations et déclarations relatifs au service Autorité de paiement.</p> <p>reçoit délégation pour signer tous accusés de réception, courriers et documents courants, attestations et déclarations relatifs à sa mission.</p>
<p><b><u>Division Pensions</u></b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>M. Jean-Marc PEYROUZET</b>, inspecteur divisionnaire des Finances Publiques, responsable de la division Pensions,</li> <li>• <b>Mme Elisabeth MAILLOT</b>, inspecteur divisionnaire des Finances Publiques, adjoint au responsable de la division Pensions,</li> <li>• <b>M. Patrice MOREAU</b>, inspecteur des Finances Publiques,</li> </ul>	<p>reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de sa division.</p> <p>en cas d'empêchement ou d'absence de M. Jean-Marc PEYROUZET, reçoit délégation pour signer tous les actes relevant de cette division.</p> <p>reçoit délégation pour signer tous accusés de réception, courriers et documents courants, attestations et déclarations relatifs au service Pensions.</p>

## POLE PILOTAGE ET RESSOURCES

- **M. Philippe VITRY**, administrateur des Finances Publiques adjoint, responsable de la division gestion des ressources humaines et formation
- **M. Roger DELMONT**, inspecteur divisionnaire des Finances Publiques, responsable de la division budget, logistique, immobilier et informatique.
- **M. Patrick BACQUEY**, administrateur des Finances Publiques adjoint, responsable de la division stratégie, contrôle de gestion et qualité de service

reçoivent délégation chacun pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de leur division et en cas d'empêchement ou d'absence de l'un d'entre eux pour signer tous les actes du pôle pilotage et ressources.

### Division Gestion des ressources humaines et Formation professionnelle

- **M. Philippe VITRY**, administrateur des Finances Publiques adjoint, responsable de la division Gestion des ressources humaines et Formation professionnelle,

reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de sa division y compris :

- les états de frais de déplacement
- les contrats d'embauche des auxiliaires contractuels et stagiaires
- les contrats de location de salles pour les concours
- les arrêtés déconcentrés de mise en position

#### Service Gestion des ressources humaines

- **M. Jérôme COUCHAUX** et **M. Jean-Louis LACOSTE**, inspecteurs des Finances Publiques,

en cas d'empêchement ou d'absence de M. VITRY reçoivent la même délégation.

#### Service Formation professionnelle

- **M. Laurent HONTEBEYRIE**, inspecteur divisionnaire des Finances Publiques, **Mme Annick VEPIERRE** et **Mme Marcelle BARRERE**, inspecteurs des Finances Publiques,

reçoivent délégation pour signer tous accusés de réception, transmissions de documents, attestations et déclarations relatifs au service Formation professionnelle ainsi que pour signer les convocations aux sessions de formation ainsi que les ordres de mission qui leur sont attachés.

### Division Budget, Logistique et Immobilier

- **M. Roger DELMONT**, inspecteur divisionnaire des Finances Publiques, responsable de la division Budget, Logistique et Immobilier

- **M. Eric JONCOUR**, inspecteur divisionnaire des Finances Publiques, adjoint au responsable de la division Budget, Logistique et Immobilier

#### Service Prescripteur

- **Mme Elodie GAMBADE**, inspecteur des Finances Publiques,

#### Logistique

- **Mme Marie Hélène CASIMIRO**, inspecteur des Finances Publiques,
- **Mme Huguette CHAVE**, inspecteur des Finances Publiques,
- **Mme Catherine GIMENEZ**, inspecteur des Finances Publiques,

#### Immobilier et stratégie immobilière

- **Mme Nicole MILLAC**, inspecteur des Finances Publiques,

reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de sa division

en cas d'empêchement ou d'absence de M. Roger DELMONT, reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de cette division.

en cas d'empêchement ou d'absence de M. Roger DELMONT et de M. Eric JONCOUR, reçoivent la même délégation pour leur service dans les limites prévues par l'arrêté de subdélégation en matière d'ordonnancement secondaire du 15 décembre 2010.

### Division Stratégie, Contrôle de gestion, Qualité de service

**M. Patrick BACQUEY**, administrateur des Finances Publiques adjoint, responsable de la division Stratégie, Contrôle de gestion, Qualité de service,

#### Contrôle de gestion qualité de service

- **Mme Marie-Josée MARBOEUF**, inspecteur divisionnaire des Finances Publiques,

#### Gestion des emplois et des structures

- **Mme Vincente DUFOUR**, inspecteur divisionnaire des Finances Publiques, **M. CONDOMINES** et **Mme Martine TUBIERE**, inspecteurs des Finances Publiques,

reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs aux affaires relevant de sa division.

en cas d'empêchement ou d'absence de M. Patrick BACQUEY reçoivent la même délégation pour leur service.

**Article 5** – La présente décision prend effet le 1<sup>er</sup> octobre 2011. Elle annule et remplace la précédente décision du 1<sup>er</sup> septembre 2011.  
Elle sera publiée au recueil des actes administratif du département de la Gironde.

Jean-Denis de VOYER d'ARGENSON